



INSTRUCTIONS DE COURSE

TOUR DE MARTINIQUE DES CROISEURS HABITABLES

20 au 23 MARS 2025

Autour de la Martinique

Organisé par le Club Nautique Neptune du Lamentin

Grade : 5B

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile. 2025-2028* L'avis de course, les présentes IC, leurs annexes et avenants.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice.s de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice.s. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé.e selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, tout changement dans le programme des courses sera affiché au plus tard 1 heure avant le premier départ du jour où il prend effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau, conformément à RCV 90.2 (c) selon la description suivante : **misés en ligne sur le groupe WhatsApp : « TOUR DE MARTINIQUE 2025 »** et précédées d'une alerte VHF sur le canal de course.
Dans ce cas, chaque voilier devra accuser réception de la modification par VHF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront **exclusivement diffusés en ligne sur la plateforme WhatsApp** : : « **TOUR DE MARTINIQUE 2025** ».
- 3.2 Le PC course est situé aux emplacements suivants :
Au départ et à l'arrivée : Club Nautique le Neptune, Morne Cabri – Tél : 06 96 45 08 70 – Adresse mail : jeanmichelfigueres@gmail.com
A l'étape du MARIN : Club nautique du Marin : Bd Allègre : Tél 06 96 45 08 70
A l'étape du ROBERT : Club Nautique du ROBERT : Pointe Fort : Tél 06 96 45 08 70
A l'étape de SAINT-PIERRE : Club nautique de St-Pierre : La galère Tél 06 96 45 08 70
- 3.3 **Sur l'eau, le Comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le**

Canal VHF 72

4. CODE DE CONDUITE

- 4.2 *[DP] [NP]* Les concurrents et les accompagnateurs devront gérer tout éventuel équipement (**par exemple cagnard**) et placer d'éventuelles publicités fournies par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont remplacés par une information **sur la plateforme WhatsApp** « **TOUR DE MARTINIQUE 2025** », selon la procédure décrite en 3.1.
- 5.2 Quand il est fait mention de l'information que le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de *30 minutes* après l'information de l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).





6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Les heures de mise à disposition du Comité de course sont (en fonction des conditions de vent) :

- Jeudi 20/03 :

* Groupe CRUISINGS : 12 Heures

* Groupe RACINGS (Surprise + Classe Racing + Class 40) : 14 Heures

- Vendredi 21/03 :

* Tous groupes : 10 Heures

- Samedi 22/03 :

* Tous groupes : 09 Heures

- Dimanche 23/03 :

* Tous groupes : 10 Heures

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après : 12 Heures

La liste des concurrents sera publiée au plus tard le 10/03/2025 à 20h00

7. PAVILLONS DE GROUPE

Les pavillons de groupe sont :

Groupe RACINGS, comprenant les classes : Racing – Classe 40 – Surprise : Pavillon **ROUGE**.

Groupe CRUISING : Pavillon **JAUNE**.

8. ZONES DE COURSE

Les zones de course se situent autour de la Martinique.

9. PARCOURS

Jeudi 20 Mars pour toutes classes : Fort de France - Marin (environ 22 miles)

- Départ : Bouée 3 et Bateau Comité
 - Bouée GS à laisser à tribord
 - Rocher du Diamant à laisser à bâbord
 - Bouée MA2 à laisser à bâbord
 - Bouée MA3 à laisser à tribord
 - Bouée MA4 à laisser à bâbord
- Arrivée : Bouée MA6 et Bateau Comité

[NP] En application de la RCV 42.3 (i), pour les bateaux du groupe **CRUISINGS**, la propulsion en utilisant un moteur est autorisée entre l'Anse Dufour et la pointe Jacqueline (après Anse chaudière). Est annexé à la présente un plan indiquant les zones de début et de fin de l'autorisation de la propulsion en utilisant un moteur.

Vendredi 21 Mars pour toutes les classes : Marin - Robert (environ 28 miles)

- Départ : Baie de Ste-Anne : Bouée gonflable ROUGE et Bateau Comité
 - Bouée gonflable ROUGE à laisser à tribord
 - Kaye EDEN à laisser à bâbord
 - Ilet CABRITS à laisser à bâbord
 - Bouée PA à laisser à bâbord
 - Kaye PARADIS à laisser à bâbord
 - Bouée V 2 à laisser à bâbord
 - Bouée CPI à laisser à bâbord
 - Kaye PINSONNELLE à laisser à bâbord
- Arrivée : Bouée R3 et Bateau Comité





Samedi 22 Mars :

Selon les conditions météo, le comité de course choisira, au plus tard le Vendredi 21 Mars à 20 heures, pour chaque classe, parmi les 3 parcours ci-dessous et indiquera son choix selon la procédure décrite en 3.1.

Parcours 1 : Robert - Saint-Pierre par le Nord (environ 39 miles)

- Départ : Bouée R3 et Bateau Comité
 - Bouée R1 à laisser à bâbord
 - Rocher de la CARAVELLE à laisser à bâbord
 - Ilet LA PERLE à laisser à bâbord
- Arrivée : Bouée gonflable jaune (Au niveau du centre nautique de St-Pierre) et Bateau Comité

Parcours 2 : Robert - Saint-Pierre par le Nord (environ 32 miles)

- Départ : Bouée R 3 et Bateau Comité
 - Bouée R 1 à laisser à bâbord
 - Rocher de la CARAVELLE à laisser à bâbord
- Arrivée : Ilet La Perle et Bateau Comité

Parcours 3 : Le Robert - Schoelcher par le Sud (environ 46 miles)

- Départ : Bouée R 3 et Bateau Comité
 - Kaye PINSONNELLE à laisser à tribord
 - Kaye SANS SOUCIS à laisser à tribord
 - Kaye PARADIS à laisser à tribord
 - ILET CABRITS à laisser à tribord
- Arrivée : Bouée gonflable jaune (Au niveau du centre nautique de Schoelcher) et Bateau Comité

NPJ En application de la RCV 42.3 (i), pour les bateaux du groupe **CRUISINGS**, la propulsion en utilisant un moteur est autorisée entre la pointe Jacqueline (avant Anse chaudière), et l'Anse Dufour. Est annexé à la présente un plan indiquant les zones de début et de fin de l'autorisation de la propulsion en utilisant un moteur

Dimanche 23 mars pour toutes les classes : St-Pierre - Fort de France (environ 13 miles)

- Départ : Bouée gonflable jaune (Au niveau du centre nautique de St-Pierre) et Bateau Comité
 - Ponton de Bellefontaine à laisser à bâbord
- Arrivée : Bouée 3 et Bateau Comité

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Jeudi 20 mars : pour toutes les classes

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée 3 : Située Sud-Sud Est fort St-Louis	Bouée GS : Située à l'Ouest – Sud-Ouest du terminal de conteneurs	MA 6
	Rocher du Diamant	
	Bouée MA2 : Située au Sud de la pointe Borgnesse	
	Bouée MA4 : Située à l'Ouest du club méditerranée	



Vendredi 21 mars : pour toutes les classes

Départ	Parcours	Arrivée
Gonflable ROUGE	Baie de Ste-Anne : Gonflable ROUGE	R 3
	Caye EDEN : Située à l'Ouest de l'Ilet Cabrits	
	Ilet CABRITS : Situé au Sud de la pointe des salines	
	Bouée PA : Chenal rouge : Située au Nord-Est de Macabou et à l'entrée Sud du chenal du Vauclin	
	Kaye PARADIS : Située travers bourg Vauclin	
	Bouée V2 : Chenal verte : Située travers pointe du Vauclin	
	Bouée CPI : Cardinale Sud : Située au Sud de la caye Pinsonnelle	
	Caye PINSONNELLE	

Samedi 22 mars:

Départ	Parcours 1	Arrivée
R 3	Rocher de la CARAVELLE	Bouée gonflable jaune
	Ilet LA PERLE	

Départ	Parcours 2	Arrivée
R 3	Rocher de la CARAVELLE	Ilet LA PERLE

Départ	Parcours 3	Arrivée
R 3	Kaye PINSONNELLE	Bouée gonflable jaune
	Kaye SANS SOUCIS	
	Kaye PARADIS	
	Ilet CABRITS	

Dimanche 23 mars : Toutes classes !

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée gonflable jaune	Ponton de Bellefontaine	Bouée 3 : Sud-Sud Est fort St-Louis

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le Bateau Comité à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le Comité de course pourra donner son numéro de voile par VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
A chaque arrivée, les voiliers devront s'identifier auprès du Bateau Comité par VHF.
 Les voiliers devront s'assurer que le bateau Comité a accusé réception de leur annonce.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, a RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour comprenant un virement de bord et un empannage.
 Un bateau qui a effectué une pénalité selon la RCV 44.1 devra informer le Comité de course aux numéros WhatsApp suivants : Comité de course 0696 238165 – Organisation 0696 450870.
 Il devra s'assurer d'avoir été reçu.



15.2 **Infraction aux RCV 29.1 ou 30.1 ou 30.3 ou 30.4**

OCS : nombre de minutes à ajouter au temps de course du voilier: 10 (ceci modifie les RCV 29.1 - 30.1).
UFD : nombre de minutes à ajouter au temps de course du voilier : 10 (ceci modifie les RCV 30.3).
BFD : nombre de minutes à ajouter au temps de course du voilier : 10 (ceci modifie les RCV 30.3).
DNF : n'a pas fini : Temps du dernier voilier de sa classe avant fini plus 05 %
DNC : n'est pas venu sur zone départ : Temps du dernier voilier de sa classe avant fini plus 05 %
DNS : n'a pas pris le départ : Temps du dernier voilier de sa classe avant fini plus 05 %
RET : A abandonné : Temps du dernier voilier de sa classe avant fini plus 05 %
DSQ : Disqualifié : Temps du dernier voilier de sa classe avant fini plus 30 %
Infractions aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement :
Pénalité de 10% du temps du dernier bateau de la série à DSQ selon appréciation du Comité de réclamation.

16. **TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants :

Table with 3 columns: Classe, Parcours, Temps limite pour finir après le 1er de sa classe. Rows include dates from Jeudi to Dimanche 24/03/2024.

16.2 En l'absence du Bateau Comité sur la ligne d'arrivée, un bateau devra communiquer au Comité de course son heure d'arrivée à la marque d'arrivée, dans l'heure qui suit son arrivée, aux numéros WhatsApp suivants : Comité de course 0696 238165 – Organisation 0696 450870. Il devra s'assurer d'avoir été reçu.

17. **DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

L'heure sera affichée sur le groupe WhatsApp officiel d'information : « TOUR DE MARTINIQUE 2025 ».

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu dans la salle du jury située :

- Judi 20/03/2025 : Club nautique Marin
Vendredi 21/03/2025 : Club nautique Robert
Samedi 22/03/2025: Club nautique St-Pierre
Dimanche 23/03/2025: Club nautique Neptune

Elles commenceront à l'heure indiquée sur le groupe WhatsApp officiel d'information : « TOUR DE MARTINIQUE 2025 ».

18. **CLASSEMENT**

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées : Sans objet

Le score d'un bateau dans sa classe sera le total des scores de ses courses.

Le classement par groupe, sera effectué par addition des temps compensés de toutes les courses courues et validées, augmentés si nécessaire des éventuelles pénalités applicables.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront diffusés sur le groupe WhatsApp officiel d'information : « TOUR DE MARTINIQUE 2025 », au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

Un classement de l'épreuve pour le groupe RACINGS (Surprise + Class 40 + classe Racing) et CRUISINGS sera effectué en temps compensé cumulé.

A titre indicatif un résultat aux points sera si possible donné, ce dernier ne donnera pas lieu à un classement officiel, donc pas de remise des prix.





19. REGLES DE SECURITE

19.1 Un émargement quotidien, départ ET arrivée, doit être fait auprès du Bateau Comité par VHF.

Les voiliers devront s'assurer que le bateau Comité a accusé réception de leur émargement.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de course aussitôt que possible par VHF, ou aux numéros WhatsApp suivants : Comité de course 0696 238165 – Organisation 0696 450870.

Il devra s'assurer d'avoir été reçu.

19.3 Les feux de navigation doivent conformes et en état de marche. Ils doivent être allumés entre le coucher (18h15) et le lever du soleil (06h07)

19.4 La VHF doit être en état de marche et allumée sur le **canal de course** pendant toute la durée de chaque course

19.5 Le matériel de sécurité doit être conforme au bateau et à jour de ses éventuelles vérifications

19.6 Le(s) téléphone(s) portable(s), Identifié(s) sur la fiche d'inscription, doivent être chargés, en état de marche, allumés et audibles pendant toute la durée de chaque course

19.7 Un pointage par VHF ou sur l'un des numéros WhatsApp suivants : Comité de course 0696 238165 – Organisation 0696 450870, devra obligatoirement être effectué par chaque bateau aux marques suivantes :

Rocher de la Caravelle

Rocher de la perle

Ce pointage devra comporter les éléments d'identification suivants : Nom du bateau, Marque franchise, Heure de passage.

Le comité de course et l'organisateur mettront à jour, en temps réel, la liste des bateaux qui ont pointé sur le groupe WhatsApp officiel.

Chaque bateau devra s'assurer d'avoir été reçu.

19.8 Les concurrents mineurs devront **OBLIGATOIREMENT** porter un gilet conforme pendant toutes les courses.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 1 heure avant son signal d'avertissement.

20.4 Le poids des équipages pourra être contrôlé aux arrivées par le président du jury, conformément à la RCV 50,

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus ne doivent en aucun cas être rejetés en mer. Ils doivent être conservés à bord, puis placés à terre dans les conteneurs prévus à cet effet.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

25.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

26. PRIX

Des prix seront décernés :

- Chaque soir pour les résultats de l'étape du jour pour le premier de chaque classe

- Le Dimanche soir :

○ **Classe Racing : 1er – 2ème – 3ème**

○ **Class 40 : 1er – 2ème – 3ème**

○ **Classe Surprise 1er – 2ème – 3ème**

○ **Groupe RACINGS (Racing – Surprise – Class 40) : 1er – 2ème – 3ème**

○ **Groupe CRUISINGS : 1er – 2ème – 3ème**

- Un tirage au sort sera effectué chaque soir pour attribuer un ou plusieurs lots à un membre d'équipage, de l'organisation, des bénévoles.





27. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le coefficient OSIRIS retenu pour cette épreuve sera établi sur la base :

- Du certificat OSIRIS valide transmis dans le formulaire d'inscription ou
- Des éléments transmis dans le formulaire d'inscription. Dans ce cas, l'organisateur attribuera un coefficient OSIRIS qui ne pourra être contesté.

Sur le guide OSIRIS publié par la FF-Voile, les concurrents peuvent retrouver les informations nécessaires au calcul du coefficient de jauge :

https://umbraco.ffvoile.fr/media/30kavgh0/ffv_osiris2024.pdf

Le référent OSIRIS local, Honoré LAVALY (0696 412020) se tient à la disposition des skippers pour toutes questions.

Pour toutes informations, contacter :

Jean-Michel FIGUERES : Mail : jeanmichelfigueres@gmail.com : WhatsApp : +596 696 45 08 70

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course :	Claude VATRAN
Président du jury :	Honoré LAVALY
Commissaire aux résultats :	Claude VATRAN

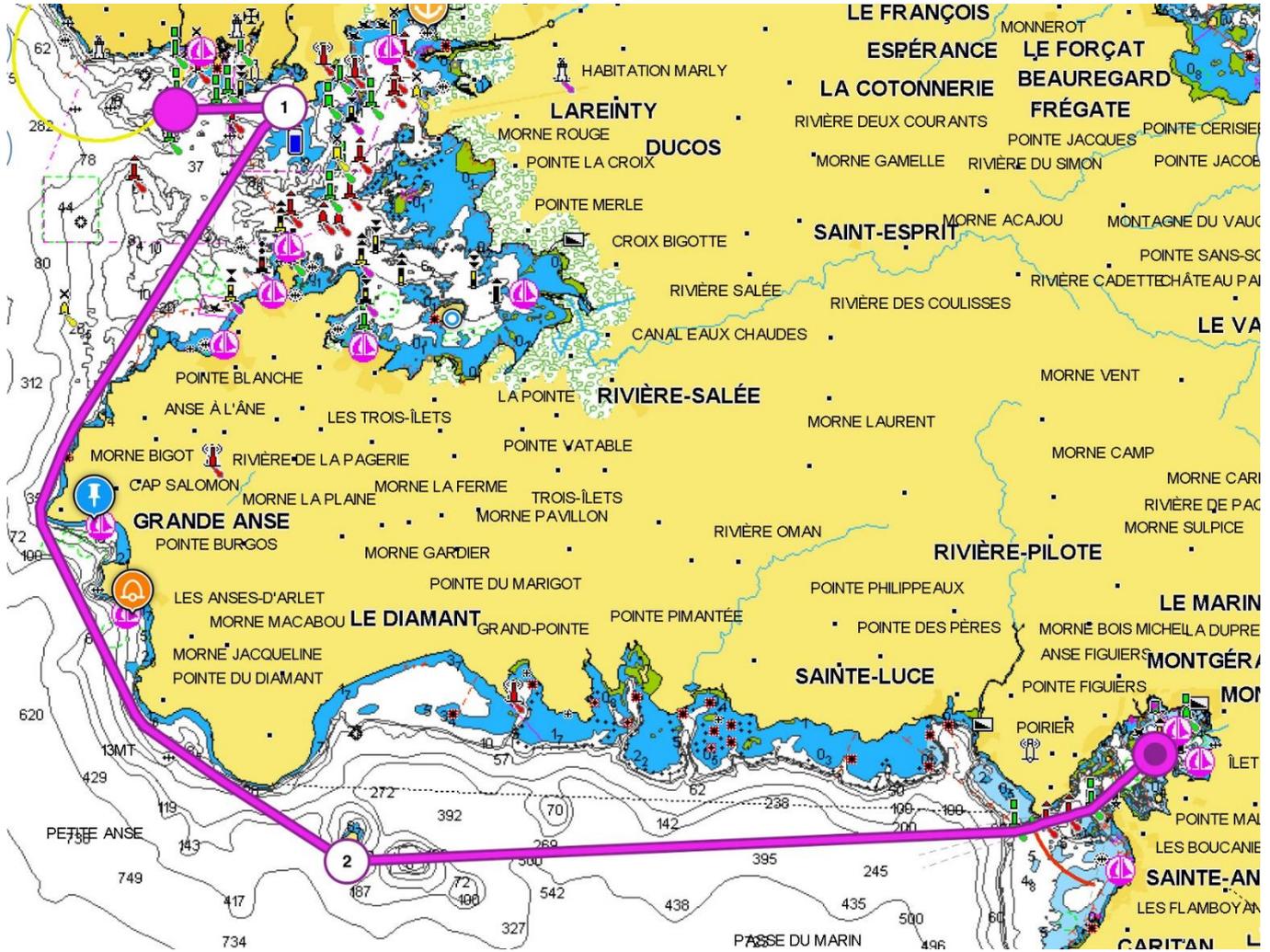


ANNEXE PARCOURS

Jeudi 20 Mars : Toutes classes :

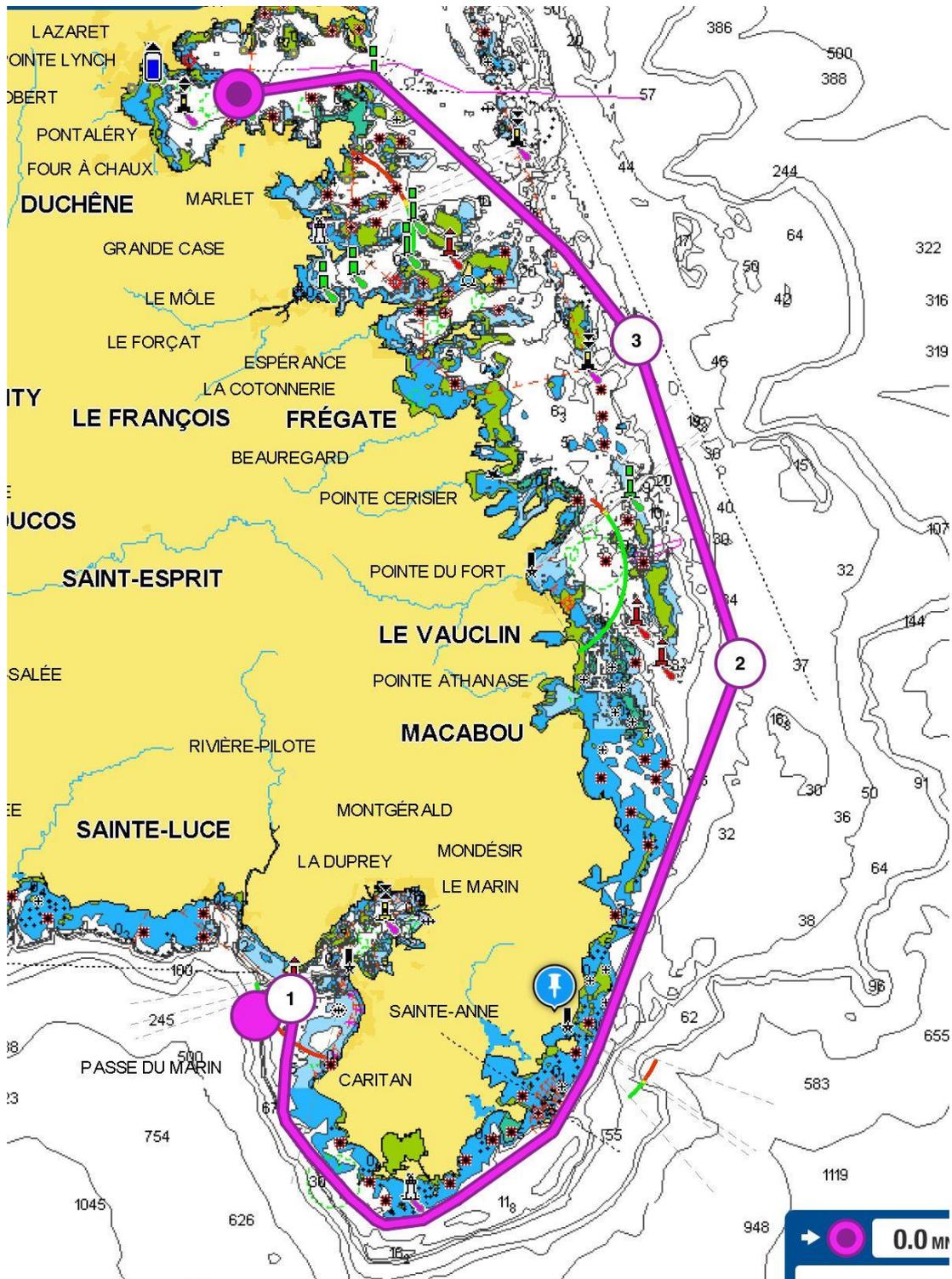
Fort de France au Marin :

Environ 22 Miles

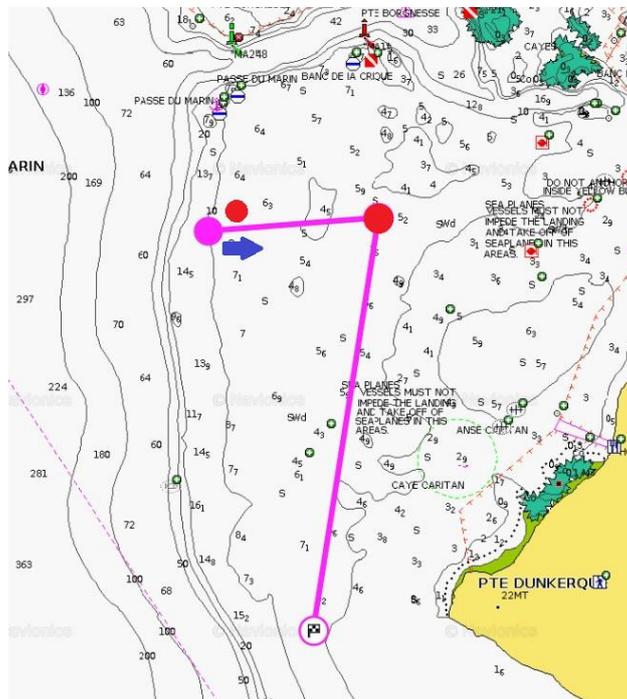


Vendredi 21 Mars : Toutes classes : Sainte-Anne au Robert :

Environ 28 Miles



Vendredi 21 Mars : Toutes classes : Focus départ Sainte-Anne

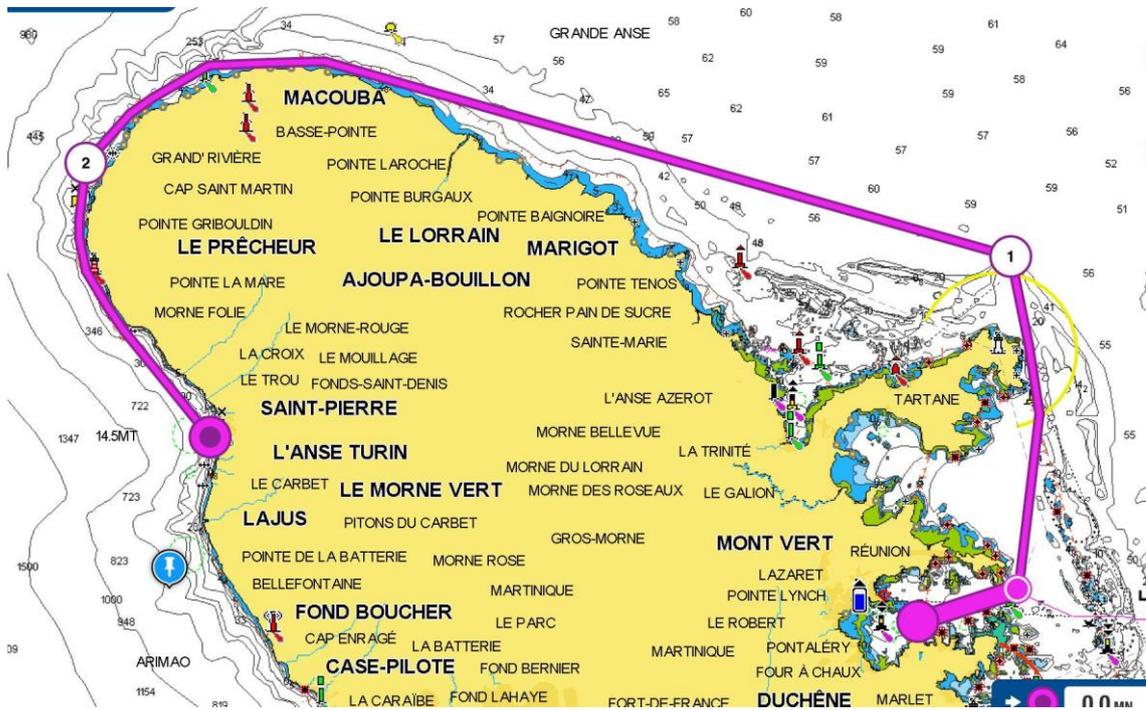


Vendredi 21 Mars : Toutes classes : Focus route vers stationnement au club du Robert



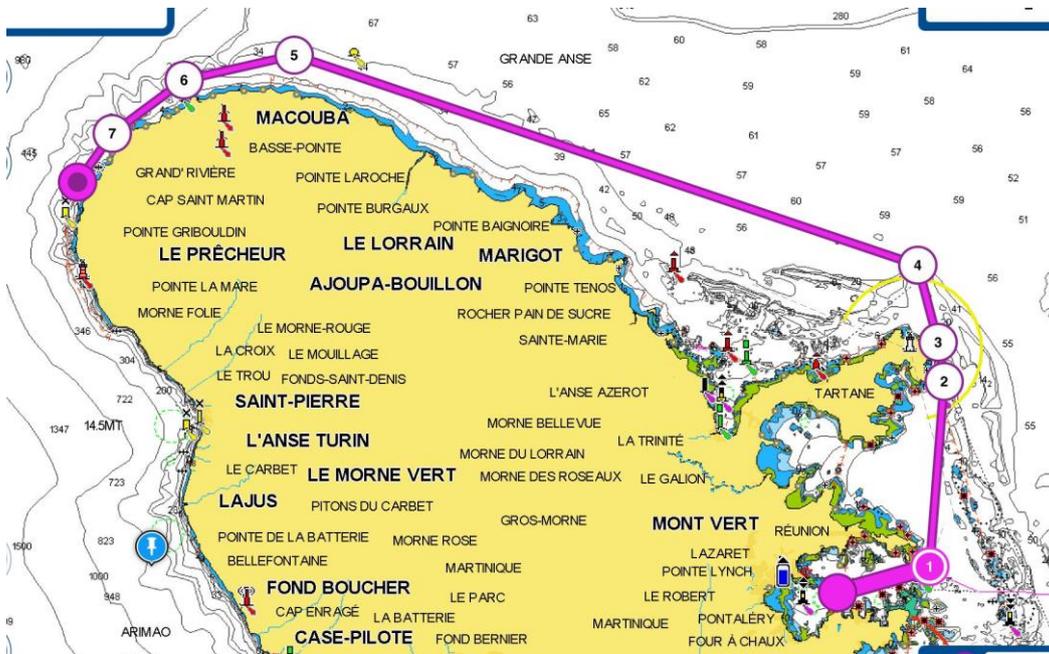
Samedi 22 Mars : Parcours 1 : Le Robert à St-Pierre par le Nord :

Environ 40 Miles



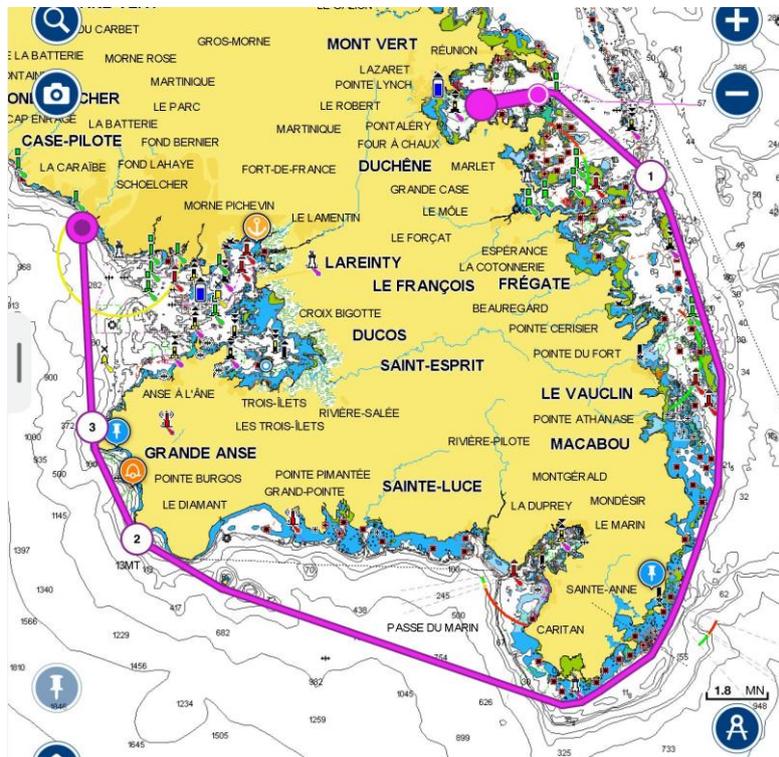
Samedi 22 Mars : Parcours 2 : Le Robert à Ilet La Perle par le Nord :

Environ 32 Miles



Samedi 22 Mars : Parcours 3 : Le Robert à Schoelcher par le Sud :

Environ 45 Miles



Dimanche 23 Mars :

Toutes classes : St-Pierre à Fort de France :

Environ 13 Miles





ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Un pointage officiel peut être effectué à la marque suivante : Ponton de Bellefontaine.

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage à la marque ci-dessus (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de groupe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près de la marque ci-dessus, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où le pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de groupe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ».

Le comité de course confirmera, si possible, ces indications selon 3.1.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont franchi et dégagé cette porte et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

